

## COMPTE-RENDU

### Séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval

**Date :** jeudi 23 juin 2022 à 14h30

**Lieu :** Salle des fêtes de Noyers-sur-Cher

**Etaient présents :** voir fiche annexe

**Les diaporamas présentés lors de la réunion sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du SAGE Cher aval : [www.sage-cher-aval.fr](http://www.sage-cher-aval.fr) dans la partie «Les comptes-rendus et diaporamas des réunions ».**

Le Jeudi 23 juin à 14h30 s'est tenue, à la salle des fêtes de Noyers-sur-Cher, une séance plénière de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. Validation du Compte-Rendu de la CLE du 06 juillet 2021
2. Présentation du Rapport d'Activité 2021 de la CLE
3. Programme d'action 2022 de la CLE
4. Validation de la phase 1 et 2 de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat sur le bassin versant du Fouzon
5. État d'avancement des études mutualisées SAGE Cher amont et SAGE Cher aval :
  - Déclinaisons opérationnelles, zone d'expansion des crues
  - Inventaire et caractérisation des zones humides
6. Stage sur la délimitation des têtes de bassin versant
7. Analyse HMUC bassin du Cher
8. Point sur l'article 4 du règlement du SAGE : Fixer des obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles mobiles sur le Domaine Public Fluvial du Cher

*Remarque : Ce compte-rendu ne retranscrit pas la teneur complète des débats s'étant tenus en réunion, mais présente une synthèse des éléments de discussion autour de la formulation des enjeux et des objectifs.*

M. Serge PERROCHON, Président de la CLE du SAGE Cher aval, remercie les membres de la CLE de leur présence (*cf. annexe : liste de présence*). Avec 20 membres présents ou représentés sur 62 (18 présents + 2 mandats), et ouvre la séance.

---

#### **Point n°1 : Validation du Compte-Rendu de la CLE du 6 juillet 2021**

Celui-ci n'appelle pas de remarque de la part des participants et est donc validé à l'unanimité moins une abstention.

#### **Point n°2 : Bilan de l'année 2021**

M. Julien COLIN (*Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l'Etablissement public Loire*) présente le diaporama correspondant.

Celui-ci n'appelle pas de remarque de la part des participants.

#### **Point n°3 : Inventaire zones humides mutualisé SAGE Cher amont et SAGE Cher aval**

M. Julien COLIN (*Animateur du SAGE Cher aval – Chargé de mission à l'Etablissement public Loire*) présente le diaporama correspondant. Il précise Concernant la prestation sur le motion design DORIAN, le ton pourra être adapté tout comme le format. Il sera nettement plus court.

Monsieur Serge PERROCHON précise qu'il faut surtout regarder la forme plus que le fond car il y aura besoin de l'adapter au bassin du Cher.

Aucune remarque particulière hormis un membre de l'assemblée qui souligne les sujets d'actualité traités dans cette vidéo (vidéo DORIAN Sioule).

#### **Point N°4 : Validation de la phase 1 et 2 de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat sur le bassin versant du Fouzon**

Suite à certaines précisions sur la temporalité et les objectifs, Monsieur COLIN rappelle la possibilité de traiter en parallèle la phase 3 HMUC et l'élaboration du contrat territorial du bassin du Fouzon.

Monsieur MENTHA Max du bureau d'étude Suez Consulting, présente le PowerPoint correspondant.

Plusieurs compléments sont apportés et notamment par Vincent VAUCLIN de l'Office Française pour la Biodiversité sur les débits minimums biologiques faisant écho à la notion réglementaire fixé dans le code de l'environnement. Monsieur DEGUET demande si le débit biologique choisi varie sur l'année. Monsieur COLIN explique qu'il a été définie une plage de débit biologique ajustée en fonction des échanges des membres du comité technique.

Monsieur COLIN Julien explique qu'il est nécessaire de travailler étape par étape. Un premier travail est celui présenté lors de cette séance plénière autour des volumes potentiellement mobilisables et par la suite un second travail sera de définir un programme d'action co-construit avec les acteurs du territoire pour répondre aux déficits quantitatifs.

Madame MOSNIER Natacha, Directrice du Nouvel Espace du Cher note le besoin d'avoir un document de synthèse avec les notions de bases (débits, etc.), les méthodes, les résultats, une analyse critique... Monsieur COLIN amende dans ce sens et présente un projet de communication en cours, une plaquette avec les principaux résultats ainsi qu'une note de synthèse.

Monsieur PERROCHON propose de valider les volumes potentiellement mobilisables avec la possibilité de revenir sur ces valeurs *a posteriori* dans la gamme de débits biologiques définies.

La phase 1 et la phase 2 de l'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat du bassin versant du Fouzon sont validées à l'unanimité moins deux abstentions.

#### **Point N°5 et N°7 sont remis à la prochaine séance plénière de la CLE**

#### **Point N°6 : Tête de bassin versant**

Suite à la présentation réalisée par Léa CAUSSE stagiaire à l'Etablissement public Loire sur la délimitation, caractérisation et hiérarchisation des têtes de bassin versant sur le bassin du Cher, Madame MOSNIER aimerait savoir s'il est possible d'utiliser ce travail pour prioriser une stratégie d'action dans le cadre de travaux à venir dans le cadre d'un contrat territorial. Monsieur COLIN rappelle que le travail n'est pas réglementaire mais qu'il pourra tout à fait permettre d'alimenter la réflexion d'une priorisation réalisée dans le CTMA

#### **Point n°8 : Point sur l'article 4 du règlement du SAGE : Fixer des obligations d'ouverture périodique et coordonnée des barrages à aiguilles mobiles sur le Domaine Public Fluvial du Cher**

Monsieur MIOT excuse Monsieur Paoletti, Président du NEC.

Suite à une présentation du contexte qui a amené ce point à l'ordre du jour par Monsieur le Président de la CLE et Julien COLIN, David MAFFRE (chargé de mission à l'Etablissement public Loire) présente un diaporama.

Il rappelle les efforts de faits ainsi que les négociations difficiles pour arriver aux dates actuelles. Il souligne aussi que les coûts importants s'y afférant souligne l'intérêt d'un accord trouvé à l'époque par les différents acteurs du territoire.

Monsieur VAUCLIN appuie dans sur le consensus trouvé avec la passe à poisson à Civray.

Monsieur DEGUET reconnaît la valeur patrimoniale des ouvrages et que leurs gestions peuvent constituer une solution intelligente. Il rappelle aussi les nombreux échanges, notamment avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur le consensus difficile à trouver à l'époque et qu'il ne faut pas remettre en question l'ensemble de la gestion sur les 10 ouvrages.

Monsieur PERROCHON explique que la présentation réalisée lors de cette séance est surtout pour permettre à chacun d'avoir un niveau de connaissance partagé sur ce sujet par l'ensemble des partenaires. Monsieur le Président propose donc de travailler de manière concerté sur la période hivernale afin de faire émerger des solutions dans un contexte de changement climatique si cela s'avère techniquement réalisable.

M. PERROCHON (Président de la CLE du SAGE Cher aval) clôture la séance à 17h00.

**Le Président de la CLE du SAGE Cher aval**